

Bachelier en Publicité option : médias contemporains

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 43

Fax : +32 (0) 65 40 41 53

Mail : pub.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PB203 Français 3			
Ancien Code	ARPB2B03P203	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MOPB2030		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Vincent DE ROOSE (deroosev@helha.be) Aurélie SABUREGEYA (saburegeyaa@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement développe la capacité des étudiant(e)s à construire des messages et à développer des univers de communication qui répondent aux contraintes et objectifs d'un secteur donné.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Compétences transversales inter catégorielles de l'Enseignement supérieur de type court**
 - Sous Compétence 1.1 Communiquer de manière précise tant oralement que par écrit
 - 1.1.1 Construire un message structuré, compréhensible, qui exprime une opinion, une réalisation, un événement
 - 1.1.2 Rédiger correctement, défendre et argumenter une idée, un message, un concept
 - 1.1.3 Résumer logiquement un message oral ou écrit en dégagant les idées clefs
 - 1.1.4 Utiliser une terminologie professionnelle appropriée tant oralement que par écrit
 - 1.1.6 Défendre son travail par une argumentation adéquate, pertinente
- Compétence 2 **Compétences transversales spécifiques à la Catégorie Arts Appliqués**
 - Sous Compétence 2.1 Compétences artistiques
 - 2.1.4 Développer sa sensibilité et son sens esthétique
 - Sous Compétence 2.2 Compétences "Arts appliqués"
 - 2.2.1 Analyser les tendances et en retirer les différents éléments sémiologiques, sociologiques et psychologiques
 - 2.2.3 Mobiliser tout type de techniques et d'expression à l'usage professionnel
- Compétence 3 **Compétences spécifiques**
 - Sous Compétence 3.2 Analyser et résoudre des situations professionnelles dans le domaine de la publicité
 - 3.2.1 Prendre en compte les objectifs des annonceurs et le comportement des consommateurs dans leurs composantes rationnelles, psychologiques et affectives et répondre à leurs attentes et répondre à leurs demandes
 - 3.2.3 S'adapter aux nouveaux médias et aux nouvelles formes de marketing

Acquis d'apprentissage visés

À l'issue de l'UE, l'étudiant(e) sera capable :

- d'appliquer les acquis des cours du bloc 1

- de comprendre les mécanismes de communication en jeu sur base d'un briefing
- d'apporter à chaque situation donnée le tone of voice approprié
- de rédiger des textes efficaces et accrocheurs
- de transmettre le message juste à la cible visée
- de faire preuve de créativité et de rigueur dans la rédaction d'un message

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ARPB2B03P203A Français 3

24 h / 2 C

Contenu

- Initiation au copywriting.
- Théorie et pratique sur la construction des marques et travail de conception/rédaction
- Exercices de rédaction publicitaire selon diverses contraintes de style.
- Travaux en collaboration avec d'autres cours.

Démarches d'apprentissage

- Eléments de théorie
- Ateliers d'écriture

Dispositifs d'aide à la réussite

Les travaux écrits sont généralement partiellement réalisés avec le soutien de l'enseignant, ils peuvent donc bénéficier d'un premier avis avant la remise.

Après chaque évaluation, certains travaux peuvent être corrigés collectivement afin d'aider les étudiant(e)s à prendre conscience des erreurs possibles.

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours disponibles sur Connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les séances de cours sont partagées entre les éléments de théorie et l'élaboration (seul ou en équipe) de textes évalués. Ces notes sont additionnées pour constituer la note du travail journalier.

Un travail, dont les consignes sont exposées pendant le quadrimestre, sera présenté pendant la session de janvier et les points obtenus constitueront 40% de la note totale. En cas d'échec, ces 40% sont remis en jeu à l'occasion de travaux à présenter en septembre.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%

production journalière	Evc	60			Evc	
Période d'évaluation	Exo	40			Exm	40

Evc = Évaluation continue, Exo = Examen oral, Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

1. **Les certificats médicaux ne dispensent en aucun cas d'un travail, ils permettent juste un délai supplémentaire (le travail doit être remis au retour de l'étudiant).**
2. Les certificats médicaux ou justificatifs d'absence pour le cours doivent être remis directement à l'enseignant concerné.
3. Dans les cas de non-respect des dates de remise, les travaux ne sont pas évalués, à moins d'un justificatif remis directement à l'enseignant.
4. Le travail journalier n'est ni dispensatoire, ni récupérable, la participation au cours est donc obligatoire à la réussite du TJ.
5. Tous les travaux doivent être déposés sur Connected dans des délais donnés. Sauf situation exceptionnelle et accord préalable, les envois par mail ne sont pas acceptés.
6. Les tests réalisés au cours ne sont pas récupérables, leur non-présentation entraîne la perte de la note, à moins d'un justificatif valable.
7. La section pratique l'arrondi mathématique pour l'évaluation des 2 périodes.
8. En cas de certificat médical pendant la session ou d'examen non présenté pour motif légitime, se référer au règlement sur les examens.
9. Pendant les sessions, tout étudiant retardataire sera renvoyé vers la Direction.

L'orthographe et la syntaxe sont primordiales pour cette activité d'apprentissage. Tout travail peut donc être refusé et sanctionné par un zéro pour défaillance.

L'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IA) est autorisée dans le cadre du cours sous les conditions suivantes :

- L'IA générative ne peut pas être utilisée pour plagier ou copier du contenu existant.
- Dans un souci d'intégrité intellectuelle, tout contenu généré par l'IA doit être mentionné comme tel, l'outil utilisé doit être précisé.
- Si l'IA intervient dans un projet d'équipe, il convient de s'assurer que tous ses membres en sont informés.
- Dans le but d'une évaluation équitable et pour éviter les sanctions, l'enseignant concerné doit être informé du recours à l'IA.

En conclusion, nous considérons l'IA générative comme un atout pour l'efficacité créative, à la condition d'une utilisation responsable, dans le respect des règles d'éthique et de transparence. N'hésitez pas à en discuter avec l'enseignant.

En cas de changement de code lié à l'actualité COVID (scénario vert, orange ou rouge), les modalités d'enseignement pourraient être modifiées).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).